

Conseil Municipal du Mardi 28 novembre 2023 à 20h00

Délibération N° 2023/056

Date de la convocation : 21 novembre 2023

Conseillers en exercice : 25

Conseillers présents : 19

Représentés : 5

Présents : Sylvie LAROCHE, Claude HAMEL, Michel BOUTEILLER, Béatrice NUGEYRE, Marie-Pierre PADULAZZI, Eric MAUR, Sophie PAIN, Pierre PELTIER, Odile BREANT, Brigitte MOREL, Isabelle GUGUMUS, Philippe RIVES, Pierre-Alain HIRSCH, Alexis LEON, Dior DEMEULENAERE-SENE, Hakim GIBERT, Olivier ARTHUR, Caroline GARRIGUES, Gwenaël MAGNANT.

Absents excusés : Laurent MARCHESI procuration à Olivier ARTHUR, Hélène CHARVET procuration à Caroline GARRIGUES, François NICOLAS procuration à Sylvie LAROCHE, Kenan KOC procuration à Pierre-Alain HIRSCH, Caroline CLAVÉ procuration à Eric MAUR, Marie DOINEL.

Formant la majorité des membres en exercice.

Secrétaire de séance : Gwenaël MAGNANT

OBJET : ACCUEIL DES MINEURS : ACCEPTATION DES DIFFERENTS MODES DE REGLEMENT

Considérant que la facturation de l'accueil des mineurs sans hébergement doit se faire à terme échu chaque mois.

Considérant la nécessité de faciliter l'accès à ce service pour les familles à revenus modestes,

Considérant la nécessité de délibérer sur les modes de règlements envisagés par la collectivité,

Madame la Maire propose au Conseil Municipal d'accepter les moyens de règlements suivants :

- Bons temps libre CAF
- Chèques Vacances (ANCV)
- Chèques Emploi Service Universel (CESU)

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- D'accepter les moyens de règlements énoncés ci-dessus.
- D'autoriser Madame la Maire à signer toutes les pièces afférentes à ce sujet.

Le secrétaire de séance,
Conseiller Municipal,

Gwenaël MAGNANT



Pour copie conforme,
La Maire,

Sylvie LAROCHE

Transmis en Préfecture : 29 novembre 2023

Affichage : 29 novembre 2023